



Garde totale de mon enfant!!!!

Par **tigresse**, le **13/12/2010 à 14:41**

Bonjour,

J'ai eu un enfant avec mon concubin, mais nous nous entendons pas. Je ne regrette pas d'avoir mon enfant, je l'aime plus que tout mais je ne supporte plus son père. J'aimerais me séparer de lui mais il me menace de garder notre enfant; alors que moi je veux simplement le quitter et qu'il n'ait plus jamais aucun contact avec lui. Je souhaite qu'il n'ait plus aucun droit sur notre enfant. Que faire????? car actuellement si je reste avec lui s'est uniquement pour ne pas perdre mon enfant.

Par **Laure11**, le **13/12/2010 à 15:59**

Bonjour,

Tout d'abord, le père a-t-il reconnu l'enfant ?

Si c'est le cas :

Pourquoi refusez-vous que votre enfant ait des contacts avec son père ?

Si vous n'avez pas de bonnes raisons, vous ne pourrez pas lui enlever l'autorité parentale. (ce qui ne veut pas dire qu'il n'aurait plus le droit de voir son enfant).

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de grande Instance.

Un avocat n'est pas obligatoire.